

ID: 073-217300045-20230307-D2023025-DE

D 2023-025

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-trois, le 7 mars, à 20 h 00, se sont réunis en mairie, les membres du conseil municipal de la Commune d'AILLON LE JEUNE,

Sous la présidence de Serge TICHKIEWITCH, Maire

Dûment convoqués le 3 mars 2023.

Présents : Odile CHALAMEL, Pierre-Damien GALENE, Pascal GINOLLIN, Amandine PAGET, Céline ROCH

EUVRARD, Mathieu SCIASCIA, Serge TICHKIEWITCH.

Absent excusé: Jérôme GINOLLIN donne pouvoir à Céline ROCH EUVRARD, Marc FLEURY donne pouvoir à

Pascal GINOLLIN

Absent:/

Secrétaire de séance : Pascal GINOLLIN

Assistent à la réunion : Christophe MAREC, Laetitia ACHARD

Nombre de membres en exercice : 9	
Nombre de membres présents : 7	
Nombre de suffrage exprimés : 9	
Votes pour : 9	
Votes contre : 0	
Blancs: 0	
Abstentions: 0	

Objet : Affectation du résultat de l'exploitation de l'exercice 2022

## **LOTISSEMENT LA BADE**

Le conseil municipal réuni sous la présidence de Monsieur Le Maire Serge TICI-IKIEWITCH

Après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2022 Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement 2022 Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :

	RESULTAT	VIREMENT A	RESULTAT DE	RESTES A	SOLDE DES	CHIFFRES A
	cloture	LA SF	L'EXERCICE	REALISER	RESTES A	PRENDRE EN
	2021		2022	2022	REALISER	COMPTE POUR
						L'AFFECTATION
	i					DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST 0€	0.6		-152 070 €	0.00 €	0.00 €	-152 070 €
		-132 0	-132 070 €	0.00 €	0.00 €	-132 070 €
FONCT	0.00 €	0.00 €	0 €	Recettes		0.6
		0.00 €				0 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Envoyé en préfecture le 09/03/2023

Reçu en préfecture le 09/03/2023

Publié le



Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	
Affectation obligatoire:		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le	virement prévu au BP (c/1068)	
Solde disponible affecté comme suit :		
No. 10 years of the control of the		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement	(ligne 002)	
Total affecté au c/ 1068 :		
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2022	152 070 €
Déficit à reporter (ligne	01/12/2022	
002)		
/		

Ainsi délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait certifié conforme et exécutoire Publié, notifié et transmis en préfecture le

Le Maire,

Serge TICHKIEWITCH

Ont signé au registre des délibérations :

CHALAMEL Odile	(00)			
FLEURY Marc (pouvoir à Pascal GINOLLIN)				
GALENE Pierre-Damien	and a			
GINOLLIN Jérôme (pouvoir à Céline	e ROCH EUVRARD)			
GINOLLIN Pascal	0			
ROCH EUVRARD Céline	PROVI			
SCIASCIA Mathieu	0.8			
TALLON PAGET Amandine	A AM			
TICHKIEWITCH Serge	2/1/			